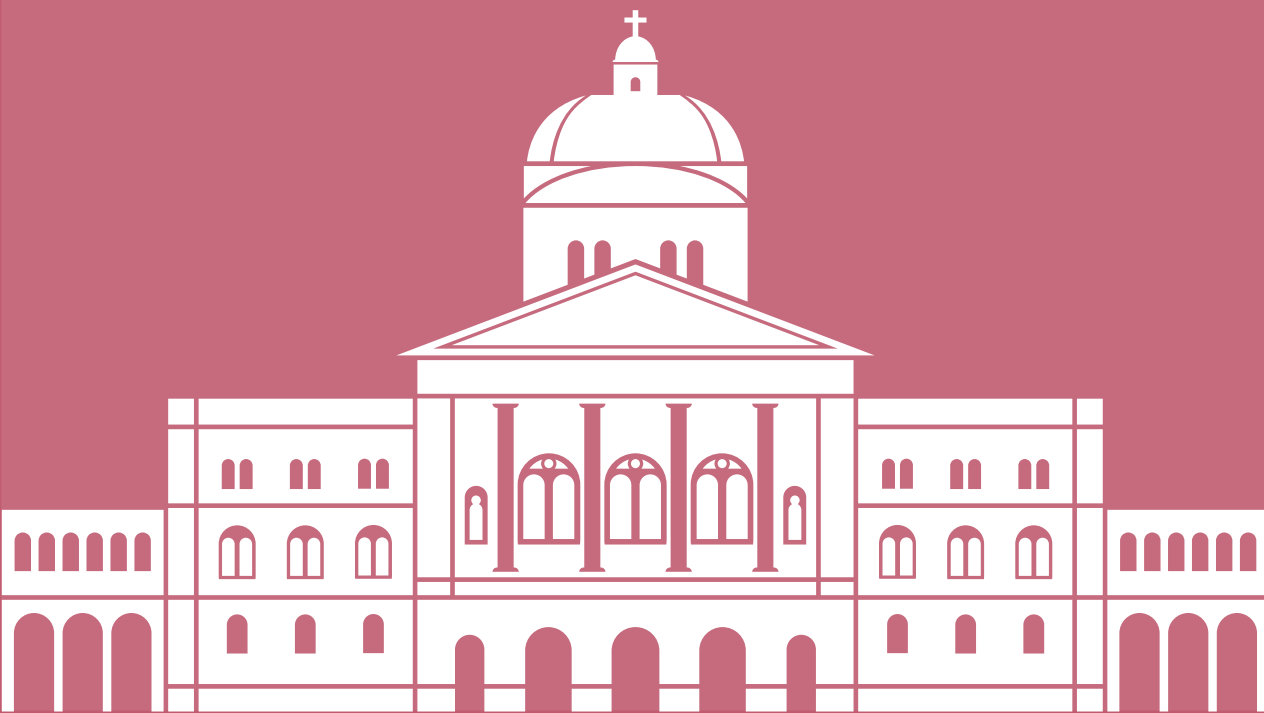


# Aperçu de la session

Session d'été 2024



## Contenu

### Conseil national

24.021 "Pour une économie responsable dans les limites de la planète"	1
---	---

*SwissHoldings soutient le Conseil fédéral et **préconise le rejet** de l'initiative pour une politique prudente.*

### Conseil des États

23.077 Convention entre la Suisse et la Slovénie en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. Protocole de modification	3
---	---

*SwissHoldings demande au Conseil national d'approuver le protocole de révision de la convention de double imposition avec la Slovénie.*

23.080 Avenant à la convention entre la Suisse et la France du 9 septembre 1966 en vue d'éliminer les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir la fraude et l'évasion fiscales. Approbation	4
---	---

*SwissHoldings soutient l'approbation de l'avenant à la convention de double imposition avec la France.*

24.024 Loi fédérale sur l'imposition du télétravail dans le contexte international	5
--	---

*SwissHoldings recommande d'approuver le projet et de mettre en vigueur la base d'imposition.*

24.009 Rapport de politique extérieure 2023	6
---	---

*SwissHoldings est favorable à la diversité des accords de libre-échange afin de **renforcer le commerce mondial**.*

24.022 Stratégie de politique extérieure 2024-2027	8
--	---

*SwissHoldings soutient la démarche économique et politique de la Confédération et **approuve la mise en réseau** entre l'Etat et les entreprises.*

23.047 Loi sur les cartels (LCart). Modification	10
--	----

*SwissHoldings **soutient la révision partielle de la loi sur les cartels** telle que proposée par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-E).*

24.032 Accord de libre-échange entre les États de l'AELE et la République de Moldova	11
--	----


*SwissHoldings considère le nouvel accord de libre-échange AELE-Moldavie comme un pas **positif vers le renforcement des relations commerciales**.*





## CONSEIL NATIONAL


### 24.021 "Pour une économie responsable dans les limites de la planète". Initiative populaire

À l'ordre du jour le **3 juin 2024**

 **Recommandation** SwissHoldings soutient le Conseil fédéral et préconise le rejet de l'initiative pour une politique prudente.

 **Contenu** Le 21 février 2023, l'initiative populaire "Pour une économie responsable dans les limites de la planète" a été déposée en Suisse avec 105.940 signatures valables, soutenue par une large alliance. L'initiative propose l'introduction d'un nouvel article dans la Constitution fédérale qui oblige l'économie à évoluer dans les limites imposées par la nature et à protéger les bases naturelles de la vie. Elle demande également que la Confédération et les cantons prennent ensemble des mesures pour mettre en œuvre ces directives en tenant compte de leur acceptabilité sociale. L'initiative vise à préserver les ressources naturelles à long terme, mais le Conseil fédéral considère l'approche proposée comme trop extrême, notamment en raison du court délai de dix ans. Il fait valoir que le respect de ce délai impliquerait une réglementation stricte et des coûts économiques et sociaux considérables. C'est pourquoi le Conseil fédéral recommande aux Chambres fédérales de rejeter l'initiative et de s'appuyer plutôt sur les dispositions constitutionnelles existantes et sur les mesures qui visent le développement durable. Il souligne que le développement de solutions viables nécessite du temps et l'implication de tous les acteurs concernés et que la mise en œuvre de l'initiative saperait les efforts visant à trouver des solutions prudentes.

 **État** 14.05.2024 : Rejet par la CEATE-N

 **Position** SwissHoldings soutient la position du Conseil fédéral de rejeter l'initiative populaire sur la responsabilité économique. Nous mettons l'accent sur la stabilité économique, qui est à la fois économiquement et socialement supportable. L'initiative demande des changements rapides et profonds qui comportent des risques considérables. Elle pourrait conduire à des changements brutaux qui non seulement mettraient en péril la santé économique de nos entreprises membres, mais auraient également un impact social significatif. L'approche radicale de l'initiative pourrait déstabiliser le climat d'investissement et le marché du travail. Nous estimons qu'une réduction drastique de la pollution sur une courte période de dix ans est économiquement irréalisable. Les réglementations proposées pourraient nuire massivement à la place économique suisse.

Nos membres sont déjà activement engagés dans la mise en place de processus opérationnels durables. Plutôt que d'imposer de nouvelles exigences strictes, nous privilégions le développement et l'utilisation efficace des instruments existants qui sont déjà axés sur la promotion du développement durable. Nous encourageons un dialogue prudent entre les entreprises, la société et les pouvoirs publics afin de développer des solutions efficaces qui tiennent compte à la fois de la protection de l'environnement et des besoins économiques et sociaux de notre société.

 **Contact**

**Denise Laufer** Responsable de l'économie & Membre du Comité Exécutif

✉ [denise.laufer@swissholdings.ch](mailto:denise.laufer@swissholdings.ch)


☎ +41 (0)76 407 02 48





## CONSEIL DES ÉTATS


### **23.077 Convention entre la Suisse et la Slovénie en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. Protocole de modification**


A l'ordre du jour le **30 mai 2024**

 **Recommandation** SwissHoldings demande au Conseil national d'approuver le protocole de révision de la convention de double imposition avec la Slovénie.

 **Contenu** Le protocole de révision contient presque exclusivement des adaptations à la norme minimale BEPS déjà transposée par la Suisse dans de nombreuses conventions de double imposition. La Suisse s'est engagée au niveau international à reprendre cette norme. Il faut privilégier les solutions d'entente tardives par rapport aux accords qui n'ont pas été trouvés ou qui l'ont été trop tard, ce qui entraîne une double imposition du point de vue des entreprises.






 **État** 16.01.2024 : Adoption par la CER-N  
13.03.2024 : adoption au Conseil national par 134:4(19)  
03.05.2024 : Adoption par la CER-E

 **Position** Dans le cadre de nombreuses auditions, SwissHoldings a salué la reprise de la norme minimale BEPS dans les conventions de double imposition suisses. Dans ce contexte, SwissHoldings ne s'oppose pas non plus à l'adaptation de la convention de double imposition avec la Slovénie. Le fait que la Slovénie ait exigé, conformément à la mesure 14 du BEPS et en application de la deuxième phrase de l'article 25, paragraphe 2, du modèle de convention de l'OCDE, que les solutions amiables soient mises en œuvre indépendamment des délais prévus par le droit interne des États contractants, n'appelle aucune critique de la part des entreprises. Néanmoins, les procédures amiables visant à éliminer les doubles impositions doivent être mises en œuvre le plus rapidement possible. Les solutions amiables trouvées après plus de dix ans depuis la période d'imposition devraient être évitées dans la pratique.

 **Contact** **Martin Hess** Directeur fiscal & Membre du Comité Exécutif  
 [martin.hess@swissholdings.ch](mailto:martin.hess@swissholdings.ch)  
 +41 (0)78 805 04 95

## **23.080 Avenant à la convention entre la Suisse et la France du 9 septembre 1966 en vue d'éliminer les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir la fraude et l'évasion fiscales. Approbation**








A l'ordre du jour le **30 mai 2024**

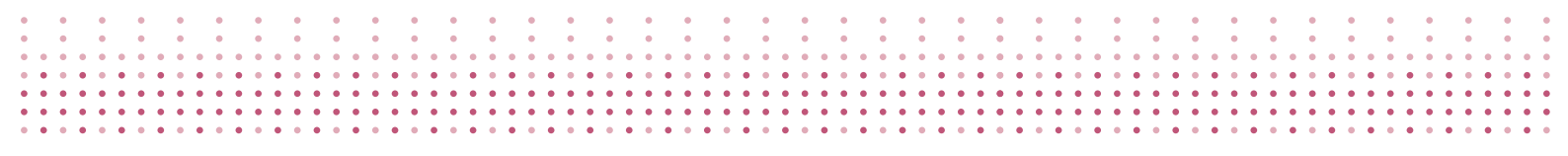
	<b>Recommandation</b>	SwissHoldings soutient l'approbation de l'avenant à la convention de double imposition avec la France.
	<b>Contenu</b>	L'accord complémentaire règle principalement la possibilité pour les travailleurs frontaliers d'effectuer une partie de leur travail dans leur bureau à domicile. L'accord contient justement des améliorations bienvenues pour les frontaliers sans fonction décisionnelle qui n'effectuent que peu de voyages d'affaires (notamment en France). Du point de vue des employeurs suisses, la réglementation avec la France est extrêmement compliquée, ce qui est également dû aux trois réglementations différentes des cantons concernant les frontaliers. La solution trouvée par le SFI avec la France permet jusqu'à 40% de travail à domicile, ce qui est globalement attractif pour de nombreuses entreprises suisses et leurs frontaliers français. Parallèlement, il convient de saluer les allègements négociés concernant la règle des 10 jours, bien que la complexité et les risques fiscaux ne puissent être réduits que de manière limitée pour les employeurs suisses. Dans la pratique, la complexité des règles devrait inciter les frontaliers occupant des postes de direction à n'exploiter que partiellement les possibilités de travail à domicile, ce qui, du point de vue de la Confédération et des cantons, est à saluer.
	<b>État</b>	16.01.2024 : Adoption par la CER-N 13.03.2024 : adoption au Conseil national par 180:1 03.05.2024 : Adoption par la CER-E
	<b>Position</b>	Globalement, l'accord renforce l'attractivité de la place économique suisse, réduit le trafic frontalier, améliore la situation professionnelle de nombreux employés d'entreprises suisses et réduit l'immigration en Suisse. C'est pourquoi notre association soutient l'accord complémentaire avec la France. En même temps, nous souhaiterions que des étapes soient élaborées dans les prochaines années pour réduire les exigences complexes et les risques fiscaux pour les employeuses suisses. Cela inclut l'élimination du risque de création involontaire d'un établissement stable au domicile du frontalier en France. Ni la Confédération, ni les cantons, ni les entreprises suisses n'ont intérêt à ce que des impôts sur les bénéfices ou des charges sociales soient payés en France.
	<b>Contact</b>	<b>Martin Hess</b> Directeur fiscal & Membre du Comité Exécutif ✉ <a href="mailto:martin.hess@swissholdings.ch">martin.hess@swissholdings.ch</a> ☎ +41 (0)78 805 04 95



## 24.024 Loi fédérale sur l'imposition du télétravail dans le contexte international





A l'ordre du jour le **30 mai 2024**

	<b>Recommandation</b>	SwissHoldings recommande d'approuver le projet et de mettre en vigueur la base d'imposition.
	<b>Contenu</b>	Au plus tard depuis la pandémie, la part du télétravail ou du travail indépendant du lieu et/ou de l'heure a augmenté. Cela concerne également les travailleurs qui ne sont pas domiciliés en Suisse, appelés frontaliers. Le projet introduit, dans le domaine de l'imposition à la source des travailleurs qui ne sont pas domiciliés en Suisse au regard du droit fiscal, une base d'imposition nationale pour les activités qui ne nécessitent pas une présence physique dans les locaux de l'employeur suisse. Le projet se limite aux cinq pays voisins de la Suisse (Allemagne, France, Italie, Liechtenstein et Autriche).
	<b>État</b>	19.03.2024 : Adoption par la CER-N 15.04.2024 : Adoption au CN (session spéciale) par 183:0(1) 03.05.2024 : Adoption par la CER-E
	<b>Position</b>	SwissHoldings salue l'initiative du Conseil fédéral de créer une compétence d'imposition pour les activités des frontaliers exercées dans un home office à l'étranger. Par rapport à la version du projet mis en consultation, qui aurait conduit à un grand nombre de doubles impositions involontaires et impossibles à éliminer avec un grand nombre d'États, le projet de loi actuel contient des précisions importantes sur le champ d'application des nouvelles normes. Ces précisions concernent notamment la limitation aux États voisins avec lesquels la Suisse dispose de conventions fiscales lui accordant un droit d'imposition pour les activités lucratives exercées à l'étranger. Hormis les situations de télétravail, la nouvelle réglementation ne devrait pas entraîner d'extension des compétences de la Suisse en matière d'imposition.
	<b>Contact</b>	<b>Martin Hess</b> Directeur fiscal & Membre du Comité Exécutif  <a href="mailto:martin.hess@swissholdings.ch">martin.hess@swissholdings.ch</a>  +41 (0)78 805 04 95



## 24.009 Rapport de politique extérieure 2023

À l'ordre du jour le 3 juin 2024

	<b>Recommandation</b>	SwissHoldings est favorable à la diversité des accords de libre-échange afin de renforcer le commerce mondial.
	<b>Contenu</b>	<p>Le chapitre 5 du rapport de politique étrangère 2023 se concentre sur les développements économiques et les accords de libre-échange. Le système économique mondial a continué de ralentir, en particulier en Europe, ce qui a eu des répercussions importantes sur les partenaires commerciaux de la Suisse. Cela a entraîné la persistance d'une inflation sous-jacente élevée malgré la baisse des prix de l'énergie, ce qui a conduit de nombreuses banques centrales à poursuivre leur politique monétaire restrictive. Les tensions géopolitiques croissantes ont fortement influencé le commerce mondial, ce qui s'est traduit par un renforcement des contrôles des investissements et des restrictions à l'exportation, notamment entre les États-Unis, l'UE et la Chine. La Suisse a réagi par des mesures de politique économique, dont la mise en œuvre de l'imposition minimale de l'OCDE/G20 et l'adoption du message d'une loi sur l'examen des investissements. En ce qui concerne les accords de libre-échange, la Suisse a poursuivi sa stratégie expansive de libre-échange. En 2023, l'accord de double imposition avec l'Éthiopie est entré en vigueur et la Suisse a signé un nouvel accord de libre-échange avec la Moldavie via l'AELE. Les négociations en cours pour de nouveaux accords pétroliers avec différents pays et régions comme le Kosovo, l'Inde et le MERCOSUR, ainsi que les négociations de modernisation des accords existants, notamment avec le Chili et le Mexique, se sont poursuivies. Un accord global dans le domaine des services financiers a également été conclu avec le Royaume-Uni. Dans le cadre de l'OMC, la Suisse a préparé la 13e conférence ministérielle, en mettant l'accent sur la réforme du mécanisme de règlement des différends. Le rapport montre que la Suisse travaille activement à l'organisation de ses relations économiques extérieures, à la fois en renforçant les relations commerciales existantes et en ouvrant de nouveaux marchés. Cela s'inscrit dans une stratégie plus large visant à assurer la résilience et la compétitivité de l'économie suisse dans un environnement mondial de plus en plus complexe.</p>
	<b>État</b>	12.04.2024 : Adoption par la CPE-E
	<b>Position</b>	SwissHoldings soutient l'orientation stratégique de la Suisse concernant les différents accords de libre-échange afin de renforcer le commerce mondial. Dans le rapport de politique étrangère de 2023, il apparaît clairement que la Suisse a intensifié ses activités de politique économique afin de stabiliser le système économique mondial et de diversifier ses relations



commerciales. Ces mesures sont particulièrement importantes dans le contexte actuel de défis géopolitiques. Au cours de l'année sous revue, la Suisse a initié de nouveaux accords de libre-échange et actualisé des accords existants. Il convient de souligner en particulier le nouvel accord de libre-échange avec la Moldavie en association avec l'AELE et les négociations en cours avec des pays comme l'Inde, le Vietnam et les pays du MERCOSUR. Ces accords ne facilitent pas seulement l'accès à de nouveaux marchés, mais encouragent également l'échange bilatéral de technologies et de connaissances entre les parties contractantes, ce qui est d'une grande importance pour les membres de SwissHoldings.



## Contact

**Denise Laufer** Responsable de l'économie & Membre du Comité Exécutif





✉ [denise.laufer@swissholdings.ch](mailto:denise.laufer@swissholdings.ch)

☎ +41 (0)76 407 02 48



## 24.022 Stratégie de politique extérieure 2024-2027

À l'ordre du jour le 3 juin 2024

	<b>Recommandation</b>	SwissHoldings soutient la démarche économique et politique de la Confédération et approuve la mise en réseau entre l'Etat et les entreprises.
	<b>Contenu</b>	<p>Le monde traverse une période de forte dynamique, marquée par des crises mondiales comme la pandémie Covid-19 et des tensions géopolitiques comme l'attaque russe contre l'Ukraine. Ces événements ont des répercussions importantes sur différents domaines tels que l'approvisionnement énergétique, la sécurité alimentaire et le changement climatique. Dans ce contexte fragile, la Suisse doit se préparer à des évolutions imprévues et reconnaître la vulnérabilité de son réseau. Malgré la situation mondiale turbulente, l'économie suisse se montre robuste et compétitive. Avec un PIB par habitant élevé et un faible taux de chômage, elle fait partie des économies de pointe. Son rôle de pays neutre et son engagement dans des forums internationaux comme le Conseil de sécurité de l'ONU soulignent son importance en tant que voix du dialogue et de la disposition au compromis. L'évolution du contexte international exige une adaptation de la politique étrangère de la Suisse. La coopération avec des partenaires, notamment en Europe, prend de l'importance. Parallèlement, la Suisse s'efforce de conserver une portée mondiale. Le Conseil fédéral prévoit de poursuivre sa politique étrangère par une stratégie ciblée, cohérente et flexible.</p> <p>Pour défendre efficacement ses intérêts, la Suisse mise sur une large mise en réseau avec différents acteurs. Outre les États et les organisations internationales, les entreprises privées et les milieux scientifiques gagnent en importance en tant que partenaires. Une collaboration renforcée permet de relever des défis communs tels que le développement durable, les droits de l'homme et la diplomatie numérique.</p>
	<b>État</b>	12.04.2024 : Approbation par la CPE-E
	<b>Position</b>	SwissHoldings s'engage pour une économie suisse forte et résiliente, ce qui est crucial face à la fragmentation mondiale et régionale croissante. La situation géopolitique actuelle, caractérisée par l'incertitude et la réorientation des relations internationales, nécessite une stratégie claire et adaptée. La fragmentation des zones économiques mondiales constitue à la fois un défi et une opportunité. La régionalisation croissante et la protection des intérêts nationaux peuvent limiter l'ouverture des marchés, mais offrent également des opportunités de partenariats économiques spécifiques et de nouveaux marchés. A cet égard, SwissHoldings soutient l'orientation de la politique économique de la Confédération qui vise à assurer et à renforcer la compétitivité internationale de la Suisse.

SwissHoldings reconnaît l'importance de l'interconnexion entre l'Etat et les entreprises. Une forte coopération facilite le dialogue et la mise en œuvre de stratégies communes dans des domaines tels que la numérisation, la durabilité et la diversification économique. Dans ce contexte, SwissHoldings encourage l'implication des entreprises privées dans le développement et la mise en œuvre de stratégies gouvernementales qui soutiennent un développement économique stable et durable. Cette stratégie globale vise à garantir que la Suisse conserve sa position de leader dans un monde en rapide évolution et qu'elle relève efficacement les défis de la fragmentation économique, tout en assurant la durabilité. SwissHoldings est convaincue que l'étroite collaboration entre l'Etat et le secteur privé est la clé pour atteindre ces objectifs et s'engage activement pour la promotion de ces partenariats.

 **Contact**








**Denise Laufer** Responsable de l'économie & Membre du Comité Exécutif

✉ [denise.laufer@swissholdings.ch](mailto:denise.laufer@swissholdings.ch)

☎ +41 (0)76 407 02 48




**23.047 Loi sur les cartels (LCart). Modification**A l'ordre du jour le **11 juin 2024**

 <b>Recommandation</b>	SwissHoldings soutient la révision partielle de la loi sur les cartels telle que proposée par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE).
 <b>Contenu</b>	Le 24 mai 2023, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision partielle de la loi sur les cartels (23.047). La révision partielle vise notamment à moderniser le contrôle suisse des concentrations et à l'adapter aux normes internationales. En outre, la révision vise à renforcer le droit civil des cartels et à rendre la procédure d'opposition plus pratique. Dans ce contexte, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) de présenter une proposition de réforme institutionnelle au premier trimestre 2024. La CER-CE a terminé ses délibérations début mai 2024 et a pris en compte les principales propositions de SwissHoldings.
 <b>État</b>	03.05.2024 : Adoption par la CER-CE (consultations d'oct. 23 - mai 24)
 <b>Position</b>	SwissHoldings remercie de s'être engagée pour l'économie et la place économique suisse en renforçant l'Etat de droit ainsi que la sécurité juridique et salue expressément le fait que la réforme des institutions, réclamée depuis longtemps, fasse désormais partie de la révision.
 <b>Contact</b>	<b>Dr. Gabriel Rumo</b> Directeur et Droit  <a href="mailto:gabriel.rumo@swissholdings.ch">gabriel.rumo@swissholdings.ch</a>  +41 (0)79 712 20 20



## 24.032 Accord de libre-échange entre les États de l'AELE et la République de Moldova.

À l'ordre du jour le 11 juin 2024

 <b>Recommandation</b>	SwissHoldings considère le nouvel accord de libre-échange AELE-Moldavie comme un pas positif vers le renforcement des relations commerciales.
 <b>Contenu</b>	L'accord AELE-Moldavie de libre-échange signé le 27 juin 2023 couvre le commerce des marchandises, les barrières techniques, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les règles d'origine, les services, les investissements, la propriété intellectuelle et les marchés publics. Un nouveau chapitre sur le commerce électronique a été négocié spécifiquement avec la Moldavie. Cet accord renforce la compétitivité de la Suisse, un marché sur lequel l'UE et le Royaume-Uni sont déjà présents. Compte tenu de la situation géopolitique de la Moldavie et des tensions régionales dues aux actions de la Russie contre l'Ukraine, l'accord a également une dimension politique. Dès son entrée en vigueur, presque toutes les exportations suisses vers la Moldavie seront exemptées de droits de douane. L'accord reprend des dispositions essentielles de l'accord de l'OMC et les étend dans certains domaines. Un comité mixte surveillera la mise en œuvre et une procédure d'arbitrage contraignante est prévue en cas de litige. L'accord ne favorise pas seulement les relations commerciales, mais aussi la coopération internationale basée sur le développement durable.
 <b>État</b>	12.04.2024 : Adoption par la CPE-E
 <b>Position</b>	SwissHoldings salue l'accord de libre-échange comme un pas important vers le renforcement des relations économiques internationales. L'accord ouvre des règles complètes pour le commerce des marchandises, les services, les investissements et la propriété intellectuelle, améliorant ainsi la sécurité juridique et créant de la prévisibilité pour les entreprises. Le chapitre sur le commerce électronique, nouvellement négocié, reconnaît l'importance de l'économie numérique et offre aux entreprises suisses de nouvelles opportunités sur un marché en pleine croissance. En renforçant la compétitivité et en ouvrant de nouvelles opportunités commerciales, l'accord consolide la position de la Suisse dans la concurrence mondiale. SwissHoldings considère cet accord comme une opportunité d'intensifier les relations commerciales et de promouvoir durablement les liens économiques. Nous nous engageons pour une mise en œuvre rapide afin d'en exploiter les potentiels.
 <b>Contact</b>	<b>Denise Laufer</b> Responsable de l'économie & Membre du Comité Exécutif  <a href="mailto:denise.laufer@swissholdings.ch">denise.laufer@swissholdings.ch</a>  +41 (0)76 407 02 48

